



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1827 MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE SECTEUR SAINTE-ANGÈLE-DE-LAVAL

Aux personnes intéressées par un projet de règlement
modifiant le règlement de zonage numéro 1787

Conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), AVIS PUBLIC est donné que, lors de la séance du 7 juillet 2025, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 1827 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1787 afin de réduire de 4 à 3 le nombre maximal d'étages d'un bâtiment principal dans la zone H03-351 (Secteur Sainte-Angèle-de-Laval)** ».

Ce premier projet de règlement a pour objet de réduire, dans la zone H03-351, de 4 à 3 le nombre maximal d'étages d'un bâtiment principal pour l'usage « Habitation multifamiliale (H-4) », à structure isolée.

Description approximative de la zone H03-351

La zone H03-351 est située le long de la rue des Immortelles (côté des futures adresses impaires) et est délimitée au sud-ouest par l'avenue des Capucines. Elle comprend également les futurs prolongements d'un tronçon de l'avenue des Alysses et d'un tronçon de l'avenue de la Camomille.

Une assemblée publique de consultation sur ce premier projet de règlement aura lieu le **lundi 18 août 2025 à 18 h**, à la salle du Conseil, située à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot à Bécancour. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou un autre membre du conseil désigné par la mairesse expliquera le premier projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce premier projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire.

Ce premier projet de règlement et l'illustration de la zone H03-351 peuvent être consultés à l'hôtel de ville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ville de Bécancour, le 30 juillet 2025.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville